ROMS

Préjugés & discriminations

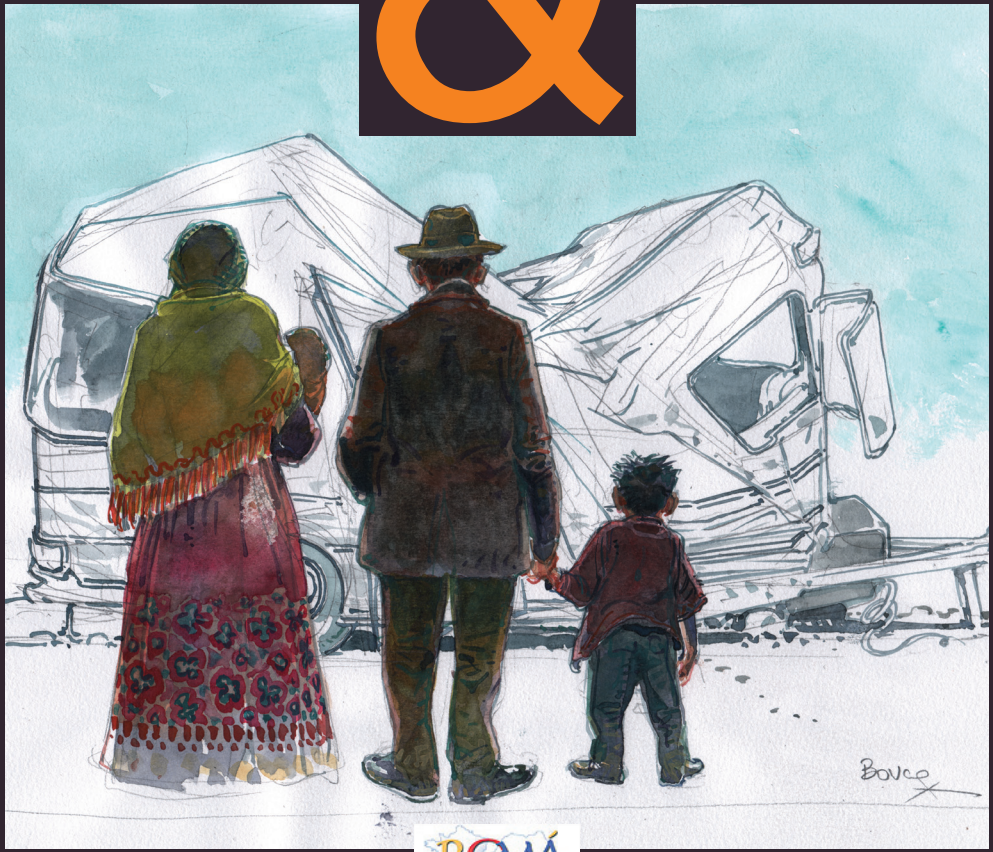

ROMÁ

Préjugés & discriminations

Ce livret est le fruit d'un travail mené par les professionnels de trois associations de la région Nord-Pas de Calais : La Sauvegarde du Nord, l'AREAS et l'AFEJI. Il est né d'un besoin de réfléchir et d'apporter des réponses aux questions qui nourrissent les discours stéréotypés sur les « Roms migrants ». La présence de ces personnes venues principalement de Roumanie, mais aussi de Bulgarie et d'Ex-Yougoslavie, suscitent de nombreuses questions. Les professionnels sont confrontés à de nouvelles problématiques qui interrogent leurs pratiques et leurs représentations. Ils ont choisi de partir des réactions spontanées des élèves d'un lycée lillois qui traduisent la réalité brute des préjugés. Les réponses se sont construites dans le travail quotidien d'accueil et d'accompagnement au sein des lieux d'hébergement et des services sociaux. Il donne un nouveau regard sur les conditions de vie et les parcours de ces personnes qui invite à aller à leur rencontre.

Préjugé 1

« Pourquoi ils viennent ici ? »

Les Roms dits migrants partent de leurs pays d'origine en Europe de l'Est suite aux changements économiques et sociaux survenus avec la chute des régimes communistes, mais aussi pour fuir la guerre dans les pays des Balkans et le racisme dont ils sont victimes en Europe de l'Est. Beaucoup d'entre eux témoignent que leurs conditions de vie se sont dégradées au point de devoir quitter leurs pays : « mon mari a perdu son emploi et les aides sociales ne nous permettent pas de nourrir nos enfants». A la suppression des emplois qu'ils occupaient, s'ajoute les effets d'une discrimination persistante. Si beaucoup d'entre eux vivent en France dans une grande précarité, la plupart du temps dans des squats ou des bidonvilles, ils disent que leurs conditions de vie sont meilleures ici : « Ici on nous donne à manger, on nous donne des vêtements, les enfants peuvent aller à l'école». Ils parviennent à trouver d'avantage d'aides et de ressources pour faire vivre leurs familles. Un Monsieur qui ramasse la ferraille dans les environs de Lille témoigne : « On ne trouve pas ça dans les poubelles de Baia Mare ». Comme tous les migrants économiques, ces familles émigrent afin d'améliorer leur situation, tout en demeurant attachées à leur pays d'origine.

Préjugé 2

« Ils vivent en caravanes »

L'habitat en caravane est un phénomène d'adaptation et de survie pour ces familles roms qui s'installent en France. La plupart du temps, elles vivaient dans de petites maisons en milieu rural ou dans des logements collectifs (immeubles) ou des bidonvilles en milieu urbain. Elles sont arrivées en France et c'est ici qu'elles ont trouvé des caravanes, faute d'un autre habitat possible : « Nous n'avions nulle part où rester. Nous étions à la rue avec les enfants. Ce sont les gens d'ici qui nous ont proposé de vivre dans des caravanes ». Les Roms migrants n'ont pas le même statut que les gens du voyage. Ils n'ont pas accès aux aires d'accueil. Ils stationnent donc leurs caravanes sur des terrains spontanés. Il s'agit souvent de caravanes délabrées, colmatées avec les moyens du bord. D'autres familles se construisent des cabanes avec les matériaux de récupération (palettes, couvertures, tôles...).

Préjugé 3

« Ils sont sales »

Les familles roms vivent sur des terrains qui ne sont pas aménagés. Elles n'ont pas accès la plupart du temps ni à l'eau courante, ni à l'électricité, ni au ramassage des ordures : « On a rien pour se laver, pas d'eau, pas de savon ». Il est facile d'imaginer dans ces conditions la difficulté pour être propre et présentable. Les familles ne peuvent pas laver leurs vêtements sans eau courante, et elles n'ont pas la possibilité de se payer les machines à laver dans les laveries automatiques. Elles utilisent donc leurs vêtements jusqu'à ce qu'ils soient trop sales et après elles les jettent. Les lieux où ces familles peuvent prendre une douche et faire une lessive gratuitement ne leur sont pas accessibles faute de places. Cette situation fragilise leur santé, tout particulièrement pour les femmes enceintes et les enfants.

Préjugé 4

« Ils ont de belles voitures »

Il est important de bien distinguer les différentes communautés. Les Roms originaires des pays de l'Est n'ont pas le droit au travail et vivent en grande majorité dans la pauvreté, nécessitant aide sociale, entraide familiale et communautaire, système D. Ils se partagent souvent les camionnettes qui leur servent pour la récupération de métaux. L'argent est un moyen de survie. Si cette survie est assurée, ils peuvent alors chercher à améliorer leurs conditions de vie, avec parfois un besoin de reconnaissance sociale liée à un mode de vie occidentale (voiture, TV écran plat...). Il ne faut pas les confondre avec les familles qui appartiennent aux Gens du Voyage. Ces derniers sont français et peuvent être forains, saisonniers agricoles, circassiens, artisans...

Préjugé 5

« Ils font la manche »

Toutes les familles ne pratiquent pas la mendicité qui est une des activités de subsistance parmi d'autres : Récupération dans les poubelles, ferraille, vente de journaux, travail au noir dans le bâtiment, etc. Parmi ces activités, la manche peut être un moyen pour nourrir la famille. La mendicité est perçue par ceux qui la pratiquent comme un travail, même s'ils préféreraient avoir un travail ordinaire : « Je suis obligé de tendre la main, mais je préférerais avoir un travail digne comme avant la crise ». Pour la majorité d'entre elles, ces familles ne pratiquaient pas la mendicité dans leurs pays d'origine. En situation de migration, les enfants peuvent y être associés puisqu'ils représentent une ressource supplémentaire de revenus et qu'il est admis que chacun doit participer à la subsistance de la famille : Manger est un besoin vital. Les enfants sont de ce fait davantage associés à la recherche de ressources, au détriment de leur scolarisation. L'une des raisons de la recrudescence de ce phénomène de mendicité est la diminution des aides sociales pour ces familles originaires de Roumanie (suppression des prestations familiales, diminution des aides ponctuelles), ainsi que les expulsions de terrains qui précarisent plus encore les familles.

Préjugé 6

« Les enfants ne vont pas à l'école »

Les enfants roms migrants sont concernés par l'école au même titre que tous les enfants résidants en France (français ou non). En France, l'instruction est obligatoire pour les enfants de 6 à 16 ans, mais elle est surtout un droit. De nombreux enfants Roms sont scolarisés en maternelle, en primaire et en collège, et bénéficient si besoin d'un renforcement en langue française dans des classes adaptées. L'adaptation au système scolaire français peut prendre du temps. La scolarisation des enfants implique des habits décents, propres, des ressources financières pour les fournitures scolaires, des moyens de transport, des repères par rapport aux obligations et, avant toute chose, une stabilité sur les terrains. Au-delà de ces conditions, le système peine à accueillir l'ensemble des enfants roms au sein des écoles.

Préjugé 7

« Ils ne veulent pas travailler »

Les Roms migrants de Roumanie et de Bulgarie sont confrontés à de grandes difficultés pour accéder au marché de l'emploi. D'un point de vue légal, il leur faut pour travailler en France un titre de séjour et une autorisation de travail. En effet, ils sont soumis à des mesures transitoires qui prendront fin en 2013 ou au plus tard au 1er janvier 2014. En attendant, les ressortissants roumains et bulgares doivent trouver un employeur qui accepte d'effectuer les démarches nécessaires et de payer une taxe à l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII). De plus, leur accès au marché de l'emploi est limité à 150 métiers. La majorité des personnes ont peu de qualifications et des compétences obsolètes au regard des changements intervenus dans leur pays d'origine: « J'ai travaillé en tant que gardien de champs dans une ferme d'Etat ». Leurs expériences professionnelles doivent être adaptées au marché de l'emploi actuel. Pour leur permettre de trouver un emploi, les priorités d'insertion sont l'apprentissage de la langue, la correspondance des compétences aux qualifications requises et la lutte contre les discriminations, au premier rang desquelles le régime transitoire qui constitue un obstacle administratif insurmontable sans un accompagnement soutenu.

Évitons les amalgames !

Rom : (définition internationale)

Ce terme a été adopté par l'Union romani internationale (IRU) au Congrès de Londres en 1971, pour désigner un ensemble de populations ayant en commun une origine indienne, dont les langues initiales sont originaires du nord-ouest du sous-continent indien. L'Union européenne utilise ce terme rom, qui signifie «homme» en hindi en «référence à divers groupes d'individus qui se décrivent eux-mêmes comme Roms, Gitans, Gens du voyage, Manouches, etc.». Si l'on accepte cette définition, il y aurait actuellement en France entre 350.000 à 500.000 Roms, dont la quasi totalité est de nationalité française.

Tsigane :

L'utilisation du terme rom est parfois contestée par les autres groupes ethniques, notamment en France. Ceux-ci préfèrent se désigner soit par le nom de leur ethnie : Manouches, Sinté, Gitans, etc soit par le terme tsigane. Dans d'autres pays, le terme tsigane (en allemand tzigeuner) est associé à l'Holocauste, et a donc été banni du langage officiel au profit de l'appellation rom. En Roumanie, la confusion entre rom et roumain dans les autres pays européens, a sucisté des tentatives pour bannir le terme rom au profit du terme tsigane. Toutefois les associations se battent pour conserver l'appellation rom arguant de leur origine ethnique, de l'adoption de ce terme à l'échelle internationale et de la définition péjorative du terme tsigane dans le langage courant.

Gens du voyage :

L'appellation gens du voyage est une dénomination administrative exclusivement utilisée en France, qui désigne les personnes de nationalité française résidant dans un habitat mobile et exerçant une activité professionnelle itinérante. Elle a été introduite par deux décrets français de 1972, faisant référence à la loi de 1969 relative à l'exercice des activités ambulantes et aux régimes applicables aux personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe. Aujourd'hui, les Gens du Voyage doivent être titulaires d'un livret ou d'un carnet de circulation, qui doivent être présentés aux autorités tous les 3 mois ou tous les ans selon le titre de circulation. Cette catégorie juridique regroupe différentes ethnies, dont les ethnies tsiganes (manouches, gitans, roms, etc.) et les voyageurs. C'est dans un souci de ne pas désigner ethniquement une identité présente sur le sol français que le langage officiel utilise cette expression, le Droit français ne reconnaissant pas l'existence des minorités ethniques.

Rom migrant :

Lorsque nous parlons des roms migrants, nous entendons les membres de la minorité ethnique rom, qui ont quitté leur pays d'origine pour tenter d'améliorer leur qualité de vie à long ou à moyen terme, ou pour trouver un lieu de refuge et d'asile immédiat. Actuellement, la plupart d'entre eux viennent de Roumanie, mais d'autres sont originaires des pays des Balkans : Serbie, Bosnie Herzégovine, Kosovo, etc., et d'autres pays d'Europe de l'Est tels que la Bulgarie ou la Hongrie. Il y a donc des roms bulgares, roumains, hongrois, serbes, croates, bosniaques, etc. Mais, il y a aussi des roms français qui ne sont pas des migrants. Tous ces groupes n'ont pas connu les mêmes parcours historiques ou migratoires. Il y a une grande diversité socioculturelle, professionnelle, religieuse, etc. parmi les différents groupes roms d'un même pays. Ces familles ont avant tout en commun le fait d'être étrangères, pauvres et mal logées.

Ce livret a été rédigé à partir de questions que des élèves de seconde d'un lycée lillois se posaient sur les Roms. Ces questions nous ont permis de réfléchir sur les préjugés dont sont victimes ces personnes et d'essayer d'apporter des réponses au travers de nos expériences en accompagnement social et en interrogeant les familles elles-mêmes.

Livret réalisé par le Réseau ROMÁ :

Association Sauvegarde Nord · AFEJI · caritas · FNARS agir pour la solidarité · Secours Catholique Caritas France

Avec le soutien de :

l'Europe s'engage en Nord-Pas-de-Calais avec le FSE · Union européenne Fonds social européen · Liberté • Égalité • Fraternité République Française l'acsé l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances · Région Nord-Pas de Calais

Merci à : Alain Morel, Anne Guffroy, Aurélie Bonte, Aurélien Dierckens, Aurore Plays, Flore Pasco, François Boucq, Hélène You, Lionel Dupond, Martin Olivera, Nadia Ouldamar, Olivier Malet, Patrick Vigneau, Sarah Dharancy- Sacré